

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vouloir créer des "indicateurs relatifs à l'emploi des salariés âgés" est une bonne idée si l'on en fait quelque chose.

D'une part, parce que qu'ils ne résolvent en rien à eux seuls et par leur unique existence la question de l'emploi des séniors. D'autre part, parce que de tels indicateurs peuvent avoir des effets pervers comme la discrimination positive qui in fine pourrait opposer les salariés séniors et juniors, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet article et préférer réfléchir à une véritable réforme de fond qui incitera positivement les entreprises à recruter des séniors ou à conserver leurs emplois en leur sein.